



Page 4 — Action des professions médicales sur la Place fédérale

Page 11 — Rapport annuel de la co-présidence 2024

Page 22 — La violence domestique et soins



**Société des Médecins
du Canton de Berne**
Amthausgasse 28, 3011 Bern

T 031 330 90 00
info@bekag.ch
www.berner-aerzte.ch
LinkedIn: berneraerzte

Mentions légales

doc.be, organe de la Société des Médecins du Canton de Berne

éditeur:
Société des Médecins du Canton de Berne, paraît 6x par an

responsable du contenu:
comité directeur de la Société des Médecins du Canton de Berne

rédaction:
Nicolas Felber, MA,
NOLA – Linguistic Services,
T 031 330 90 00,
nicolas.felber@berner-aerzte.ch

annonces:
Nicolas Felber, MA,
nicolas.felber@berner-aerzte.ch;
Chiara Pizzera,
chiara.pizzera@berner-aerzte.ch

conception/layout:
Definitiv Design, Berne

impression:
Druckerei Hofer Bümpliz AG, Berne

Photo de couverture:
Assemblée des délégués de la SMCB
au Landgasthof Schönbühl
(Photo: Dan Riesen)

Les déclarations exprimées par nos interlocuteurs et œuvres de tiers reflètent leurs propres opinions. L'éditorial reflète le point de vue de son auteur. Le doc.be n'assume pas les affirmations de ses interlocuteurs dans les entretiens et les articles publiés.

« Nous voulons tous plus de temps à consacrer à nos patients et patientes »

Le 21 février dernier, 200 médecins, pharmaciens, chiropraticiens, médecins-dentistes et vétérinaires ont tiré la sonnette d'alarme sur la Place fédérale : la pénurie de personnel qualifié s'aggrave dans le secteur médical et les conditions de travail se durcissent tant et si bien que la qualité des soins médicaux est menacée en Suisse. — **page 4**

Comportements abusifs et maltraitance de personnes âgées par leurs proches – le rôle central du secteur de la santé

La retraite est une phase critique de la vie, au cours de laquelle les tensions au sein du couple peuvent être plus fréquentes et plus fortes. La vulnérabilité croissante due à l'âge ou à la maladie augmente le risque d'être victime de comportements abusifs de la part de proches. Les professionnels de la santé peuvent jouer un rôle important à cet égard. — **page 22**

Rapport annuel de la co-présidence 2024

L'année 2024 a été marquée par des défis majeurs, par le vœu d'aller de l'avant sans désemparer et par des victoires historiques sur des enjeux décisifs, dont les effets nous accompagneront longtemps. À l'aube de cette nouvelle année, nous vous proposons de revenir sur ce qui s'est passé ces douze derniers mois. — **page 11**

Discours sur les valeurs – de la qualité des soins dans la profession médicale



Dr méd. François Moll

Vice-président de la Société des Médecins du Canton de Berne

Nous devons traiter nos patientes et patients avec efficacité en tenant compte des toutes récentes connaissances et règles en vigueur sans que cela ne coûte les yeux de la tête. Parallèlement, nous devons d'un côté nous adapter à la pression économique exercée par les autorités, aux demandes des caisses-maladie et aux exigences de certains fournisseurs de prestations. Mais de l'autre, nous devons aussi répondre immédiatement aux attentes, aux espoirs et aux souhaits des patientes et des patients, avec attention et diligence. Je ne suis pas étonné du fait qu'une partie de plus en plus importante de la relève du corps médical doute de vouloir continuer à exercer dans des conditions pénibles le métier qu'elle a appris. Certes, au plan international, nous sommes perçus comme très compétents, minutieux et prodiguant des soins basés sur des preuves, mais en Suisse même, nous sommes bien plus accaparés par les travaux administratifs que par les soins médicaux prodigués aux patientes et patients.

En tant que médecin et que patient, je suis reconnaissant de pouvoir profiter des avantages qu'offre la science de nos jours. Malheureusement, je ne peux pas nier la réalité du travail d'aujourd'hui et dois notamment accepter que les médicaments soient moins bien remboursés, voire pas du tout et que le nouveau tarif TARDOC ne comporte pas de compensation du renchérissement. À cela s'ajoute la volonté politique de me remplacer par les pharmaciens et le personnel de soins. Toutes ces raisons sont-elles suffisantes pour regarder l'avenir d'un œil critique ? Oui et non. Nous, les médecins, pouvons défendre ensemble notre profession. Nous pouvons être forts et tenir bon. Cette volonté commune du corps médical a récemment conduit à trouver une solution pragmatique pour la facturation des indemnités forfaitaires en cas d'urgence.

Nous sommes habitués dans notre quotidien à gérer les situations difficiles, les crises. Voir à quel point le corps médical peut faire preuve de créativité et de pragmatisme dans la recherche de solutions me fascine. Je constate à quel point sa curiosité pour la nature humaine lui donne des ailes et avec quelle joie et quel engagement il travaille pour soigner les gens. Ce sont des qualités extraordinaires que nous devons encourager et conserver par notre cohésion, notre volonté de prodiguer des soins de qualité et par la reconnaissance de notre travail.

P.-S. Pourquoi les séries sur le thème de la médecine sont-elles si populaires ? Elles permettent aux téléspectateurs de voir que leurs héros en blouse blanche sont des gens comme les autres et de s'identifier à eux et à leur quotidien, parsemé d'innombrables défis, entre soins et souffrance, entre vie et mort.

« Nous voulons tous plus de temps à consacrer à nos patients et patientes »

Texte — Alessandra Köchli und Nicole Beutler, Les Tailleurs Communication SA
Photos — mise à dispo



**Action sur la Place fédérale : plus de 200 membres
du corps médical ont envoyé un signal fort
pour endiguer la pénurie dans les soins médicaux**

Le 21 février dernier, 200 médecins, pharmaciens, chiropraticiens, médecins-dentistes et vétérinaires ont tiré la sonnette d'alarme sur la Place fédérale : la pénurie de personnel qualifié s'aggrave dans le secteur médical et les conditions de travail se durcissent tant et si bien que la qualité des soins médicaux est menacée en Suisse. Un groupe de travail constitué de membres de la FMH, de pharmaSuisse, de ChiroSuisse, de la SSO et de la SVS a donc défini huit mesures sur lesquelles travailler pour contrer la pénurie dans les soins médicaux. Ces mesures ont été rassemblées dans un catalogue de revendications remis aux acteurs politiques.

Bien que connue depuis longtemps, la pénurie de personnel qualifié et de relève dans les professions médicales ne cesse de s'amplifier. Le besoin de soins médicaux augmente à mesure que la population croît et vieillit. De plus, la génération du baby-boom part désormais à la retraite, mais chez les jeunes appelés à la remplacer, la tendance est au travail à temps partiel.

Les pénuries dans les soins médicaux nous menacent tous

Le 21 février dernier, cinq associations de professions médicales universitaires se sont rassemblées sur la Place fédérale pour montrer à quel point la situation était devenue grave : la Fédération des médecins suisses FMH, l'Association suisse des pharmaciens (pharmaSuisse), la Société suisse de chiropratique (ChiroSuisse), la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et la Société des vétérinaires suisses (SVS) se sont adressées ensemble aux acteurs politiques et au public en menant une action encore jamais vue.

Ensemble, elles représentent plus de 63 000 professionnels de santé dont notre pays ne saurait se passer. À l'heure actuelle, la population ne pourrait déjà plus compter sur une bonne couverture médicale sans leur indéfectible engagement.

Des obstacles qui illustrent et mettent en avant les problèmes

C'est avec une course d'obstacles sur la Place fédérale que les associations ont illustré huit difficultés auxquelles sont confrontées les professions médicales en Suisse. Chaque obstacle contribue à accentuer le problème de la pénurie de personnel qualifié : un nombre insuffisant de places d'études, des conditions de travail difficiles, une charge administrative

croissante, des conditions-cadres inappropriées pour l'admission ou encore la numérisation.

Esther Hilfiker, co-présidente de la SMCB, a participé à la course au nom des 46 000 médecins de Suisse. Elle a symboliquement échoué en tentant de franchir l'obstacle de la bureaucratie qui n'a eu de cesse de s'alourdir. Ce sujet touche particulièrement le corps médical. D'après un sondage représentatif de 2024, les professionnels des soins aigus somatiques passent en moyenne deux heures par jour à effectuer du travail administratif.

Par conséquent, une chose est sûre pour Esther Hilfiker : « Nous passons bien trop de temps à effectuer des tâches administratives, à remplir des rapports et à nous atteler à la facturation. Tout cela représente du temps que nous ne consacrons pas à nos patients qui, de ce fait, n'ont pas d'autre choix que de patienter de plus en plus longtemps. »

« Nous voulons tous plus de temps à consacrer à nos patients et patientes et moins à faire de la paperasse ! »

Les exigences arrivent au Parlement

Le corps médical et les représentants des quatre autres professions médicales prennent leurs responsabilités au sérieux : les associations attendent du monde politique qu'il s'engage pour faire tomber ces obstacles. Elles ont condensé leur analyse de la situation en huit mesures figurant dans un catalogue



Schweizerischer Apothekerverband
Société Suisse des Pharmaciens
Società Svizzera dei Farmacisti
pharmaSuisse



Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft
Société suisse des médecins-dentistes
Società svizzera odontologi
Swiss Dental Association

Groupe de travail des professions médicales universitaires

Revendications politiques communes contre les pénuries médicales

Formation initiale et continue

1. Augmentation substantielle du nombre de places d'études en Suisse pour toutes les filières médicales.
2. Révision des conditions d'admission aux études de médecine.
3. Assurance de la qualité dans la formation initiale et continue pour toutes les professions médicales (Constitution fédérale, Art. 61a).

Conditions-cadres pour l'exercice de la profession

4. Création et garantie de conditions de travail modernes pour garder le personnel qualifié dans la profession.
5. Réduction significative des contraintes administratives.
6. Promotion et soutien financier à la numérisation, à la transformation numérique et aux coûts initiaux ainsi que de fonctionnement dans le secteur de la santé.

Admission et qualité des prestations

7. Uniformisation nationale – ou supracantonale – des conditions d'exercice de la profession.
8. Création de systèmes incitatifs pour garantir un nombre suffisant de places de travail dans les régions périphériques, afin d'assurer les prestations de tous les services médicaux.

Berne, le 21 février 2025

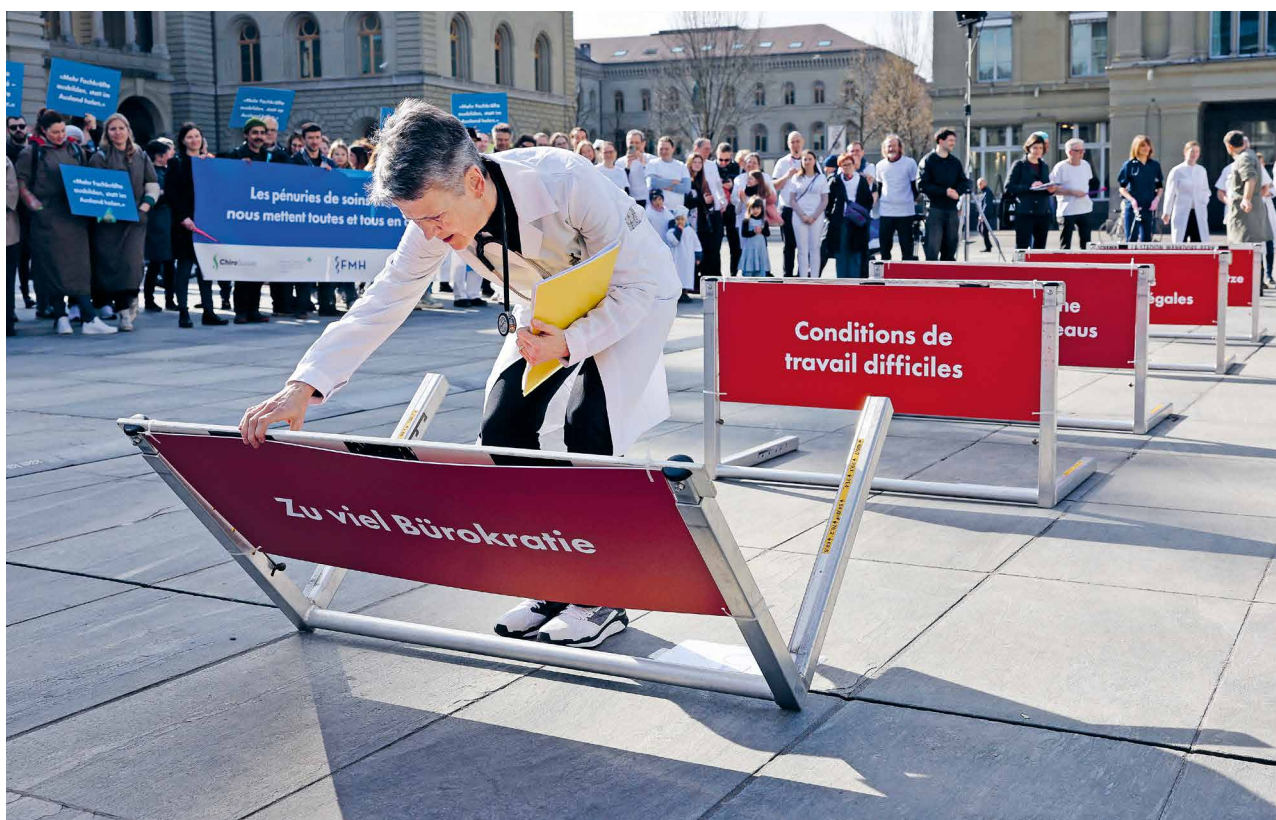
Beatrice Wettstein
Présidente ChiroSuisse

Yvonne Gilli
Présidente FMH

Roberto Mossi
Président SVS

Martine Ruggli
Présidente pharmaSuisse

Jean-Philippe Haesler
Président SSO



Dr méd. Esther Hilfiker, lors de la course d'obstacles : trop de bureaucratie pèse sur le corps médical

de revendications commun qu'elles ont remis sur la Place fédérale à la conseillère nationale Barbara Gysi (SP/SG) et au conseiller national Damian Müller (FDP/LU), qui président les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Parlement suisse.

Tous deux ont exprimé l'estime qu'ils témoignaient aux professionnels de la santé pour leur investissement au quotidien et ont salué l'engagement commun des cinq associations. Damian Müller l'a promis : « Ces revendications seront au cœur du débat politique ; elles ne vont pas tomber aux oubliettes. »

Agir maintenant

En mettant rapidement en œuvre les revendications émises par le corps médical, les acteurs politiques contribueront à nous faire sortir de la crise dans le secteur des soins. Le monde politique et les fournisseurs de prestations doivent travailler main dans la main pour que la population suisse puisse bénéficier de soins médicaux de qualité.

Les revendications du catalogue sont claires : afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre, il faut investir dans la relève

tout en évitant que de plus en plus de futurs professionnels ne jettent l'éponge.

Les points sensibles pour le corps médical

Les huit revendications sont réparties en trois volets : formation initiale et postgrade, conditions-cadres pour l'exercice de la profession et critères d'admission et de qualité des prestations. Voici ci-après les points les plus importants pour le corps médical.

Formation initiale et postgrade

La formation et initiale et postgrade est, dans sa forme actuelle, la cause principale de la pénurie de main-d'œuvre. Nous n'entendons pas par là seulement le numerus clausus, maintes fois critiqué, mais aussi le nombre insuffisant de places de formation initiale et postgrade.

Les faits parlent d'eux-mêmes : entre 2012 et 2021, environ 9900 diplômés de médecins ayant fait leurs études en



La présidente de la FMH Dr méd. Yvonne Gilli, remet aux présidents des CSSS le catalogue de revendications au nom des cinq associations.

Suisse ont été reconnus. Durant la même période, le nombre de diplômes reconnus de médecins ayant fait leurs études à l'étranger s'est élevé à 28.500. Cela signifie qu'environ un médecin sur quatre autorisé à pratiquer a été formé en Suisse, tandis que près des trois quarts ont obtenu leur diplôme à l'étranger.

Pour couvrir le besoin, il faut créer sensiblement plus de places d'études (voir revendication 1). De plus, il est nécessaire de favoriser la création de places de formation initiale et postgrade dans le domaine ambulatoire. Aujourd'hui, la formation des médecins-assistants se fait presque exclusivement dans les hôpitaux. Le transfert de plus en plus fréquent vers les soins ambulatoires entraîne la disparition de nombreuses places de formation. Ce manque doit être compensé par de nouvelles places de formation dans le secteur ambulatoire. Mais c'est irréalisable sans le soutien des pouvoirs publics.

Il est grand temps de lancer une offensive en matière de formation. Augmenter le nombre de places d'études et d'offres de formation postgrade n'aura pas d'effets visibles

avant au moins douze ans (six ans pour les études de médecine et six autres pour la formation postgrade de spécialiste).

Conditions-cadres pour l'exercice du métier

La Suisse a plus que jamais besoin que les médecins continuent d'exercer leur profession malgré une charge de travail importante. *Les médecins ont besoin de conditions-cadres et de travail attrayantes. Ils le méritent (voir revendication 4).*

Un sondage mené en 2023 par l'Association suisse des étudiants en médecine laisse paraître qu'un tiers des étudiants en médecine humaine envisage de se réorienter après les premières expériences pratiques, notamment à cause de l'immense charge de travail. La situation est tout aussi inquiétante dans les rangs des médecins déjà en exercice. D'après des données de la FMH datant de 2023, près de 20 % d'entre eux envisagent de quitter la profession prématurément. Ces

chiffres montrent à quel point il est indispensable d'avoir des conditions de travail saines.

En outre, il faut systématiquement estimer les conséquences qu'entraîne une réglementation avant d'introduire de nouveaux protocoles et règlements (voir revendication 5). En effet, ces dernières années, les directives et attentes se sont multipliées de manière démesurée dans le secteur de la santé. La hausse croissante du travail administratif dévore le temps qui devrait servir à exercer le cœur du métier, créant à long terme frustration et démotivation. Le travail auprès des patients et des patientes doit à nouveau primer, car c'est cela qui donne du sens et de la valeur ajoutée à la profession de médecin et qui la rend attrayante.

« La Suisse a plus que jamais besoin que les médecins continuent d'exercer leur profession malgré une charge de travail importante. Les médecins ont besoin de conditions-cadres et de travail attrayantes. Ils le méritent. »

La numérisation est essentielle afin d'optimiser les processus médicaux, de soutenir les soins orientés vers les patients et de décharger les professionnels. Mais ce n'est actuellement pas souvent le cas. Certes, tous travaillent avec des outils numériques, mais il manque des interfaces standardisées, essentielles pour transmettre les données de système à système. Parallèlement, l'infrastructure nécessaire, la formation et la saisie des données coûtent très cher. *Les médecins ont besoin de positions tarifaires spécifiques pour facturer correctement leurs prestations dans le cadre du dossier électronique du patient et autres obligations (voir revendication 6).*

Autorisation et couverture dans toutes les régions

L'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) réglemente depuis 2021 le nombre de médecins dans le secteur ambulatoire. À cet égard, le taux de couverture est déterminé pour chaque canton, ce qui permet de fixer des nombres maximaux à l'échelon cantonal. Dans certaines régions, cette

règle peut de facto amener les professionnels de certaines disciplines à ne pas pouvoir exercer.

Ce qui est particulièrement problématique, c'est que le calcul de ces nombres maximaux repose sur une base de données insuffisante et sur une méthode qui présente des limites. Les conséquences sont non négligeables sur les soins prodigués aux patients et ces nombres maximaux envoient un signal négatif qui fait des ravages auprès de la relève. C'est la raison pour laquelle la base de données et la méthode doivent toutes deux urgemment être revues. *Il faut des conditions appropriées pour l'exercice de la profession dans tous les cantons (voir revendication 7).*

Les soins dans les régions périphériques ne sont pas du seul ressort des associations professionnelles. Pour ces régions, il est décisif de mettre en place des soins coordonnés. À cet égard, une plateforme d'échange numérique fonctionnelle pourrait améliorer la collaboration entre tous les prestataires de santé. Un facteur essentiel est la tarification correcte des prestations de coordination. Actuellement, il y a trop peu de coordination, car ces efforts doivent souvent être fournis gratuitement. *Une rétribution pour le temps dédié à la coordination contribuerait à ce que les prestations de tous les services médicaux soient assurées (voir revendication 8).*



Rapport annuel de la co-présidence 2024

Texte — Dr méd. Esther Hilfiker et Dr méd. Rainer Felber, co-présidents de la SMCB

Photos — Dan Riesen

L'année 2024 a été marquée par des défis majeurs, par le vœu d'aller de l'avant sans désespérer et par des victoires historiques sur des enjeux décisifs, dont les effets nous accompagneront longtemps. À l'aube de cette nouvelle année, nous vous proposons de revenir sur ce qui s'est passé ces douze derniers mois.

Éditorial

Quiconque a prédit que la période postpandémique apporterait calme et tranquillité a été déçu en 2024. Ce fut une année intense, truffée de défis. Dans notre rapport annuel, nous revenons sur les activités et les sujets qui nous ont occupés l'année dernière.

Nous nous sommes vus confrontés pour la première fois depuis 2012 à des votations populaires fédérales particulièrement importantes pour le corps médical. C'est en majeure partie grâce à l'immense engagement et à l'union des professionnels de santé de plusieurs spécialités que nous avons pu faire tourner à notre avantage aussi bien le résultat de l'initiative pour un frein aux coûts lancée par le parti Le Centre que celui de l'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Nous nous sommes également exprimés sur certains thèmes essentiels lors de consultations et dans des prises de position. Dans le rapport annuel, nous revenons sur les plus importants d'entre eux.

La communication a été une priorité. Sous la direction de notre nouveau responsable de la communication et des médias, notre organe associatif doc.be a bénéficié d'un coup de frais avec un nouveau design plus moderne. Désormais, l'agence de politique Les Tailleurs Communication SA apporte son éclairage sur divers thèmes en lien avec le système de santé.

Nous avons également continué à faire de la formation postgrade et continue une priorité. Outre notre investissement bien connu en faveur de la relève, par exemple avec le

programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne ou encore notre engagement dans la lutte contre la violence domestique, nous avons organisé en 2024 les journées bernoises de la clinique (BETAKLI), un grand moment de l'année. Nous avons été heureux de l'écho très positif que cet événement a suscité, après sept ans d'absence. C'est le signe que l'esprit des BETAKLI est toujours présent, ce qui nous motive à perpétuer la tradition. Nous avons déjà planifié les premières étapes pour l'édition 2027.

Lors de notre journée de réflexion avec Pierre Alain Schnegg, membre du Conseil-exécutif, nous avons également abordé un sujet qui nous occupera ces prochaines années : le modèle régional 4+. Ce fut aussi un thème évoqué lors de la table ronde dédiée à la politique professionnelle qui a eu lieu durant les BETAKLI, dont nous avons longuement parlé dans doc.be. Les soins médicaux vont être remis sur le rail avec un seul mot d'ordre : soins intégrés. Nous nous impliquons dans cette stratégie et contribuons à la mettre en place.

Vers la fin de l'année, un sujet de longue date a également fait un bond en avant : la soumission du TARDOC et des forfaits ambulatoires. Nous avons déjà entamé les préparations pour leur introduction au 1^{er} janvier 2026.

En 2024, nous avons été aussi en contact permanent avec des représentants d'autres associations du secteur de la santé, des autorités et des institutions politiques. L'objectif était de mettre en avant et de cultiver nos intérêts communs pour surmonter fossés et obstacles. C'est la seule manière d'arriver à bout des défis de taille auxquels nous sommes confrontés. Nous vous remercions pour votre indéfectible engagement sur ce chemin.

Politique de la santé

Procédures de consultation

En 2024 aussi, nous avons continué à prendre position sur de nombreux processus et décisions dans le domaine de la santé publique. Notre plus grande priorité à cet égard a toujours été de représenter la position du corps médical. Voici les consultations qui ont été particulièrement importantes :

Révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)

En principe, la révision de la LPTh doit intégrer de nombreux changements de fond sur le sujet de la numérisation, ce que la SMCB salue dans son avis. Toutefois, elle juge indispensable que toutes les obligations, nouvelles ou déjà en vigueur, soient considérées dans leur contexte global, ceci afin d'éviter les redondances et de réduire autant que possible la charge administrative. La LPTh ne doit pas devenir synonyme de travail administratif obligatoire démesuré pour le corps médical. Malheureusement, la législation en matière de santé évolue de manière générale de plus en plus dans cette direction, dans le but supposé de réaliser des économies. De plus, il n'était nulle part indiqué dans ce projet que les nouvelles exigences et obligations administratives supplémentaires prévues par la LPTh devaient être coordonnées de quelque manière avec des exigences similaires déjà imposées par d'autres lois fédérales, telles que celles de la LDEP, ce que nous avons critiqué.

Calcul des taux de couverture – nombres maximaux

La SMCB n'est toujours pas d'accord avec le calcul des taux de couverture ni avec le projet d'ordonnance du DFI sur la fixation des taux régionaux de couverture des besoins en prestations médicales ambulatoires par domaine de spécialisation ni avec les annexes en leur forme actuelle malgré certaines évolutions que nous avons appréciées. Elle demande à ce que la base de données, actuellement insuffisante, continue d'être étoffée, ainsi que la méthodologie jusqu'à ce que les bases pour une mise en œuvre conforme à la loi soient suffisantes. En notre qualité d'association professionnelle cantonale compétente et prévue par la loi à cet effet, nous restons à disposition pour contribuer au développement et à la validation des calculs.

Stratégie partielle promotion de la santé et prévention

La stratégie partielle résume les orientations stratégiques et doit servir de ligne directrice. Certes, le projet de stratégie ne décrit aucun plan de mise en œuvre détaillé, mais le rapport de stratégie partielle ne contenait aucune proposition de mise en œuvre des objectifs. La promotion de la santé et la prévention ne faisant pas partie d'une stratégie nationale coordonnée, les activités et les offres dans ce domaine présentent de nombreuses disparités. Elles sont rarement organisées à l'échelon national et sont majoritairement prévues pour être menées au niveau cantonal.

Nous ne sommes qu'en partie d'accord avec la stratégie partielle sur les soins intégrés et avons renvoyé notre réponse en ce sens, approuvée lors de la consultation. Malheureusement,

notre voix ainsi que les retours critiques de nombreuses autres associations et organisations n'ont pas été pris en compte.

Nous avons également mentionné la situation financière : pour atteindre les objectifs, il faut des moyens financiers – et la situation budgétaire du canton de Berne est tendue. Compte tenu de cet aspect, il convient de se demander si la feuille de route est réaliste.

Quote-part pour les consultations aux urgences des hôpitaux

Si la SMCB ne s'est pas opposée au projet de modification législative élaboré en réponse à l'initiative parlementaire « Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins », elle a tenu à souligner que des mesures plus ciblées auraient un plus grand potentiel d'économies, sans créer de telles charges administratives. Malheureusement, un arrêt rendu par le Tribunal fédéral à l'été 2024 a considérablement restreint la possibilité de facturer des indemnités forfaitaires de dérangements pour les consultations urgentes, en particulier pour les services d'urgences ambulatoires et les centres médicaux sans rendez-vous. Conséquence : certaines de ces institutions, qui pourtant désengorgent les hôpitaux, voient leur modèle économique mis à rude épreuve, quand elles ne sont pas contraintes de cesser leurs activités devant les demandes de remboursement des assureurs-maladie. Face à cet arrêt, les partenaires tarifaires, le législateur et les cantons doivent se mobiliser en faveur d'une indemnisation plus juste de l'ensemble des services d'urgences ambulatoires qui déchargent les urgences hospitalières. Il est urgent d'adapter le tarif.

En décembre 2024, la FMH, mfe et prio.swiss, la nouvelle association des assureurs-maladie, sont parvenues à un premier accord sur l'application et la facturation des indemnités forfaitaires de dérangements pour les consultations pressantes et urgentes. La SMCB s'en félicite. Cette solution devrait trouver son application à l'avenir à travers l'adaptation du TARDOC. Mais qu'en est-il du passé, et des demandes de remboursement opposées par les assureurs ? Et que penser du présent, avec une année 2025 encore placée sous le régime TARMED ? Autant de questions qui attendaient encore une réponse au moment de mettre sous presse.

Ordonnance concernant le service médical scolaire (OSMS)

L'existence d'un service médical scolaire dans toutes les communes constitue une mission essentielle de l'État, et son bon fonctionnement participe à assurer une bonne couverture sanitaire de l'ensemble de la population bernoise. Trente ans après l'entrée en vigueur de l'OSMS, l'importance de surveiller l'état de santé des élèves ainsi que de prévenir et de prendre en charge suffisamment tôt certaines maladies demeure entière, si tant est qu'elle ne se soit pas encore accrue. La SMCB soutient donc ce projet de révision, qui lutte contre la pénurie de médecins scolaires, améliore les conditions d'exercice et le contrôle, met l'accent sur la numérisation et offre aux communes différentes possibilités de mise en œuvre. L'amélioration de la rémunération projetée est selon nous absolument nécessaire. Elle permettra aux médecins qui le souhaitent de continuer à assurer l'ensemble des tâches du service médical scolaire dans le cadre d'un système individuel. Le système collectif proposé permet de mettre en place un service de coordination responsable de la communication et de



La présidence de la SMCB, réélue par acclamation, continuera à représenter les intérêts des médecins du canton de Berne au cours de la législature 2024–2027.

l'administration, afin de décharger les médecins scolaires de ces tâches. Enfin, le système de délégation tient compte du fait qu'en raison de la pénurie de médecins, des tâches autrefois considérées comme relevant de leur compétence exclusive doivent (et peuvent !) aujourd'hui être remplies, du moins pour partie, par des professionnels qualifiés, mais non-médecins.

À nos yeux, cette diversification du service médical scolaire est judicieuse et opportune.

Prises de position

D'autres sujets importants ont requis notre attention en 2024. Voici les positions que nous avons défendues.

Ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP) du canton de Berne

En janvier 2024, la SMCB a décidé de déposer un recours contre l'OAP. D'une part, la base légale cantonale nécessaire à cette ordonnance n'a pas été édictée. D'autre part, la SMCB estime que le calcul du taux de couverture nécessaire, sur la base duquel l'offre peut être qualifiée de surabondante pour une discipline et une région administrative données, a été effectué de manière arbitraire : reposant sur des données inadéquates, ce calcul débouche sur une évaluation arbitraire de la couverture nécessaire, laquelle conduit à son tour à fixer des

nombres maximaux irrecevables. Et cela même dans des spécialités dans lesquelles l'offre est déjà insuffisante.

En mars 2024, la procédure devant le Tribunal administratif a été suspendue à des fins de coordination avec celle en cours auprès du Tribunal fédéral. Cela signifie que l'OAP ne peut pas être appliquée jusqu'à nouvel ordre, car le recours déposé devant le Tribunal administratif a un effet suspensif. À l'heure où nous mettons sous presse, le Tribunal fédéral avait rendu de premières décisions concernant les cantons de Fribourg et de Berne, mais sans lien avec le recours déposé par la SMCB. Le Tribunal fédéral y rejetait le fait qu'une base légale aurait dû être créée dans ces cantons, comme le prétendaient les recourants : il estime qu'une ordonnance cantonale est suffisante et que les cantons n'ont pas évalué les besoins en matière de couverture médicale de manière arbitraire. Quoiqu'elle reste dans l'expectative, la SMCB s'attend donc à ce que le Tribunal fédéral et le Tribunal administratif du canton de Berne statuent de manière comparable sur ses recours. Toutefois, comme indiqué plus haut, les restrictions d'admission imposées dans le canton de Berne ne peuvent pas être appliquées tant que les décisions n'ont pas été rendues.



**Bon présage lors de l'assemblée des délégués du 14 mars 2024 :
le magnifique panorama nous a donné confiance en l'avenir.**

Motion 193-2024 « Autoriser de nouveau la pro-pharmacie (remise de médicaments directement par les cabinets médicaux) sans limitation pour renforcer la médecine de famille »

À l'ordre du jour de la session d'hiver du Grand Conseil du canton de Berne figurait cette motion interpartis en faveur de la pro-pharmacie. Quoique la SMCB n'ait pas été impliquée dans son élaboration ni dans la procédure, elle a pris position. En effet, la remise directe de médicaments concerne directement le corps médical.

La SMCB défend toutes les mesures qui contribuent à garantir à la population des soins médicaux de qualité sur l'ensemble du territoire, telles que l'autorisation généralisée de remettre directement des médicaments demandée par cette motion.

En cette période de pénurie aiguë de personnel qualifié (qui n'épargne d'ailleurs pas la pharmacie), l'autorisation de remettre directement des médicaments sans restriction constitue une mesure ciblée pour offrir aux patients un accès optimal aux médicaments, à la fois à bas seuil et proche de leur domicile. Cette mesure permet aux patients de choisir librement où se procurer leur médication : au cabinet médical ou en pharmacie. Tout plaide en faveur de la libéralisation demandée par la motion et contre le maintien de la réglementation cantonale actuelle, qui ne répond plus à l'intérêt public.

La SMCB a fait de l'interprofessionnalité son cheval de bataille depuis des années. Ainsi, en 2014 déjà, nous avions

retenu le thème de la collaboration entre le corps médical et les pharmaciens pour notre journée de réflexion. Des projets et des coopérations ciblés ont ainsi vu le jour. La SMCB a aussi été impliquée dès le début dans le programme de master en pharmacie proposé à l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM). Il est important que médecins et pharmaciens puissent mobiliser pleinement leur savoir-faire et leur expertise diagnostique et thérapeutique dans l'exercice de leurs activités respectives, tout en se complétant mutuellement. Cela suppose que les médecins puissent à nouveau remettre aux patients les médicaments qu'ils prescrivent, en particulier si cela répond à la demande de leur patientèle. Notre priorité est de conjuguer notre engagement commun en faveur de nos patients avec une gestion optimale de nos ressources. La remise directe de médicaments permettrait d'une part d'améliorer la couverture médicale grâce à un accès facilité à la médication et d'autre part de renforcer durablement la liberté de choix des patients.

Cette motion a été retirée par ses auteurs avant sa discussion, pour laisser la place à la motion interpartis 260-2024 « Dans l'intérêt d'une bonne couverture en soins de base : clarifier la collaboration entre les médecins et les pharmacies en cohérence avec la Stratégie de la santé (soins intégrés) ». La SMCB se réserve la possibilité de prendre position sur cette nouvelle motion.

Initiative pour un frein aux coûts et financement uniforme

Cette année pour la première fois depuis 2012, le corps médical s'est retrouvé confronté à des votations fédérales. En 2024, la population suisse s'est prononcée sur l'initiative pour un frein aux coûts et sur l'introduction du financement uniforme des prestations de soins ambulatoires et stationnaires. Dans les deux cas, la SMCB a relayé un mot d'ordre, rejetant l'initiative pour un frein aux coûts, tout en soutenant l'introduction du financement uniforme. L'importante mobilisation du corps médical suisse a permis de remporter ces deux votations.

Il est important de rappeler dans ces lignes que ces deux victoires constituent un énorme succès pour le corps médical et l'ensemble du système sanitaire ! Après douze années sans mener de campagne, et donc sans infrastructure ni expérience, nous avons réussi à la fois à remporter une brillante victoire et à triompher d'un combat d'usure. Le secteur de la santé peut être fier de ce qu'il a accompli ! Nous avons montré que nous étions soudés et pouvions agir ensemble avec détermination lorsque la situation l'exigeait.

Pour en savoir davantage sur la façon donc la SMCB a vécu ces deux campagnes, lisez le doc.be 1/2025 !

Grâce à l'expérience ainsi acquise, la SMCB peut regarder le futur avec confiance. Car ce ne seront probablement pas les dernières votations importantes dans lesquelles le corps médical devra prendre position et se mobiliser.

Organisation

Après de nombreux changements en 2023, l'année écoulée aura vu le retour à une certaine stabilité. Mais une organisation comme la nôtre ne dort jamais : plusieurs élections et quelques changements de fonction sont à rapporter, et nous avons continué à améliorer la gestion des affaires courantes. Petit tour d'horizon.

Élections générales (présidence et comité)

Le 14 mars 2024, l'assemblée des délégués de la SMCB a réélu la présidence à l'unanimité par acclamation (co-présidents : Esther Hilfiker et Rainer Felber ; vice-président : François Moll). Nous sommes honorés de votre confiance.

L'assemblée des délégués a également élu à l'unanimité Matthias Scheidegger comme représentant du CM Emmental au comité cantonal de la SMCB. Samuel Leuenberger, Roland Brechbühler, Gregor Kaczala, Gabor Balas, Matthias Streich, Ulrich Ackermann et Jürg Fritschi ont tous été reconduits à l'unanimité au comité cantonal de la SMCB. Enfin, Aristomenis Exadaktylos a été confirmé à l'unanimité à la fonction de secrétaire scientifique de la SMCB.

Nous sommes heureux de pouvoir représenter la SMCB pour une nouvelle législature. Notre priorité, en tant que membres du comité : représenter nos membres et défendre leurs intérêts.

Délégué AM

Le 6 février 2024, le comité central de la SMCB a élu à l'unanimité Gregor Kaczala, membre du comité, à la fonction de nouveau délégué AM, sur proposition du Comité exécutif.

Médiateur

Le 3 septembre 2024, le comité au complet de la SMCB a élu son assesseur de longue date Heinz Schaad à la fonction de médiateur de la SMCB, sur proposition du Comité exécutif. Il est entré en fonction le 1^{er} octobre 2024.

Délégué à la Chambre médicale suisse

Le 17 octobre 2024, l'assemblée des délégués a élu à l'unanimité Matthias Scheidegger, membre du comité, à la fonction de délégué de la SMCB à la Chambre médicale de la FMH.

Demande d'assistance juridique en matière de pro-pharmacie

Le 2 avril 2024, le comité central a approuvé à l'unanimité la proposition de demander une assistance juridique pour une affaire qui touche la pro-pharmacie.

Recours contre l'OAP

Le comité au complet a également demandé à plusieurs reprises une assistance juridique pour les deux recours déposés auprès du Tribunal administratif du canton de Berne et du Tribunal fédéral contre l'OAP.

Archives électroniques

Il est apparu au cours de l'année que les archives électroniques de la SMCB n'étaient plus beaucoup, voire plus du tout utilisées. Le comité au complet a décidé le 3 septembre 2024 d'en cesser l'exploitation fin 2024.

Adaptation de la fonction du responsable communication et médias

La fonction de Nicolas Felber a été adaptée avec effet au 1^{er} mai 2024. Désormais « responsable communication et médias », il est chargé de la communication interne et externe.

Collaboration avec Les Tailleurs Communication SA

Depuis le 1^{er} avril 2024, l'agence de conseil politique Les Tailleurs Communication SA travaille sur mandat pour la SMCB. Alessandra Köchli et Nicole Beutler rédigent régulièrement des articles pour doc.be et conseillent la direction de la SMCB sur le plan politique.

Renouvellement de l'informatique et du site Web

Deux changements ont visé à renouveler l'infrastructure et la présence numériques de la SMCB. Depuis le printemps 2024, Elektro Burkhalter AG assure tout le support informatique de la SMCB, tandis qu'Internetgalerie AG s'est occupé de la refonte complète du site Web. Ces mesures s'imposaient pour pouvoir continuer à offrir un service sûr et efficace en cette époque du tout numérique.

Statistique des membres au 7 janvier 2025

Membres : 4429 au total (année précédente : 4350)

Cat. 01	« Médecins exerçant en cabinet » : 2211 (Année précédente : 2192)
Cat. 02	« Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante » : 233 (Année précédente : 257)
Cat. 03	« Chefs de clinique exerçant à l'hôpital et spécialistes hospitaliers » : 121 (Année précédente : 119)
Cat. 04	« Médecins en formation postgraduée en vue de l'obtention d'un titre de spécialiste ou d'une formation approfondie » : 17 (Année précédente : 13)
Cat. 05	« Domicile et activité professionnelle à l'étranger » : 11 (Année précédente : 13)
Cat. 06	« Membres de la FMH temporairement sans activité de médecin » : 51 (Année précédente : 53)
Cat. 07	« Après cessation de toute activité professionnelle (p. ex. retraités) » : 1409 (Année précédente : 1368)
Cat. 20	« Membres hors canton (activité principale et base FMH dans un autre canton) » : 151 (Année précédente : 125)
Cat. 21	« Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante (base de l'AMDHS) » : 116 (Année précédente : 98)
	Autres (membres d'honneur + non-membres de l'association) : 109 (année précédente : 112)

Réseaux

Le bon fonctionnement et le succès d'un système de santé reposent sur la collaboration d'organisations, de domaines et de niveaux divers. Voilà pourquoi nous soignons en permanence notre réseau et nos relations avec les milieux politiques, le canton, les autres associations actives dans le secteur de la santé et la relève.

Rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil

En 2024, comme chaque année lors de notre rencontre de mi-journée, nous avons souhaité présenter aux membres du Grand Conseil un sujet brûlant : l'avenir de la couverture médicale. Comme l'enquête 2023 de la SMCB sur les soins médicaux avait révélé quelques mois plus tôt que la pénurie de personnel médical qualifié s'aggravait dans le canton de Berne, il nous a paru indispensable d'informer de manière approfondie les milieux politiques bernois de cette évolution. Avec nos invités, le professeur Sven Streit, co-responsable de l'enquête de la SMCB sur les soins médicaux, et le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH, nous avons exposé aux députés l'état de la couverture médicale en Suisse et la dynamique qui semble se dessiner pour les années à venir.

Nous avons été heureux d'accueillir de nombreux membres du Grand Conseil et de constater leur intérêt pour la question de la pénurie de personnel qualifié. Il est apparu clairement, tant au cours des discussions que dans la correspondance échangée par la suite, que les milieux politiques cantonaux sont conscients du problème et du rôle qui est le leur dans la recherche de solutions.

Insel Gruppe AG

L'Hôpital de l'Île est une composante indispensable du système sanitaire bernois. Malgré les difficultés que l'Insel Gruppe AG connaît depuis quelques années, ou peut-être en raison de ces difficultés, il importe de maintenir un contact régulier entre le corps médical et la direction de l'Hôpital de l'Île. En 2024, nous avons été en relation constante avec divers représentants et représentantes de l'Insel Gruppe AG, notamment en vue des journées bernoises de la clinique 2024 et du changement de direction de l'Île. Nous avons notamment eu le plaisir de publier dans doc.be 5/2024 un entretien avec le professeur Bernhard Pulver, président du conseil d'administration et directeur opérationnel intérimaire de l'Insel Gruppe AG. Ces relations constructives, productives avec l'Île tout au long de l'année nous ont à nouveau rappelé combien il est aisé de mettre en place ou d'accélérer des projets efficaces lorsque le corps médical et les hôpitaux travaillent ensemble et tiennent compte de leurs points de vue respectifs.



En 2024, la rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil s'est tenue au Casino de Berne.

« medifuture » 2024

En 2024, la SMCB a de nouveau participé au congrès sur la carrière « medifuture » organisé par l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) pour les médecins de demain. Elle y a tenu un stand, invitant l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM) à ses côtés. Nous avons été impressionnés par l'intérêt et la curiosité des visiteurs.

Groupe de coordination Communication FMH

Le groupe de travail des responsables de la communication des sociétés cantonales de médecine et des sociétés nationales de discipline médicale, lancé en novembre 2023, s'est rencontré tous les mois en 2024. Nicolas Felber y représente la SMCB depuis sa création. Il était devenu impératif que les différents services de communication puissent échanger et coordonner leurs stratégies, notamment lors des deux campagnes nationales. La mise en réseau et la coopération des associations s'en sont trouvées durablement améliorées et les échanges entre la

SMCB et la FMH au niveau opérationnel ont été intensifiés et consolidés.

Face au risque de faillite des EMH, l'éditeur du Bulletin des médecins suisses (BMS), à sa communication tendancieuse et à la restructuration de la publication du BMS par la FMH, il était essentiel que les différents services de communication soient en contact direct avec la FMH pour transmettre des informations correctes à leurs organisations respectives.

La SMCB continue de participer à ce groupe de coordination et espère qu'il continuera à se développer de manière constructive en 2025.

Participation à divers organes

En tant que co-présidents, nous nous efforçons de représenter le point de vue du corps médical bernois dans divers organes et d'échanger avec des acteurs importants du système sanitaire cantonal et fédéral. Nous sommes ainsi actifs dans le groupe de travail spécial Santé placé sous l'égide de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI), dans l'association faîtière PME Bernoises, dans l'Assemblée des délégués de la FMH et dans le comité

de la Fédération des sociétés médicales de Suisse alémanique (*Verband der Deutschschweizer Ärztgesellschaften*, VEDAG). Grâce à la répartition de la charge sur quatre épaules, il nous est possible d'avoir un large domaine d'action et de défendre les intérêts de la SMCB en bien des endroits. Notre binôme fonctionne à merveille, et le quotidien de la SMCB s'en ressent.

Collaboration avec le service du médecin cantonal (SMC) bernois

Nous tenons à remercier une fois encore la Dre Barbara Grützmacher, médecin cantonale bernoise, pour la qualité de notre collaboration. En 2024, la SMCB et le SMC se sont à nouveau rapprochés et ont réussi à relever ensemble divers défis. Mentionnons en particulier les projets pilotes de service d'urgence assuré par les médecins de famille, dont la mise en œuvre n'est possible qu'en étroite collaboration avec Barbara Grützmacher. Nous nous réjouissons de poursuivre cette relation fructueuse avec le SMC en 2025.

Projets

Le quotidien associatif est extrêmement varié et fait d'une multitude de tâches et de projets à plus ou moins long terme. Nous vous présentons ci-après quelques-uns des projets les plus marquants de l'année 2024.

Enquête de la SMCB sur les soins médicaux 2023

Dans le cadre de ses efforts de développement et d'optimisation des processus, la SMCB a également procédé à une réorganisation de l'enquête sur les soins médicaux, réalisée tous les deux ans depuis 2013. Pour la première fois, une équipe académique dirigée par les professeurs Sven Streit et Martin Müller s'est chargée de l'évaluation des données recueillies lors de l'enquête de la SMCB sur les soins médicaux 2023. Avec l'appui des co-directeurs mentionnés, la co-présidence de la SMCB et le responsable communication et médias de la SMCB ont été en mesure d'analyser les données et d'en communiquer les résultats à la mi-2024 à la population et aux acteurs politiques par un travail de relations publiques ciblé.

L'enquête de la SMCB sur les soins médicaux 2023 a mis en évidence une aggravation de la pénurie de médecins dans les soins de base, ainsi qu'un manque criant de pédiopsychiatres, de psychiatres et de psychothérapeutes. Ces dernières années, des goulots d'étranglement sont apparus dans d'autres spécialités, comme la dermatologie. L'endocrinologie / diabétologie et la gynécologie sont également de plus en plus touchées. Une fois de plus, notre enquête documente non seulement la pénurie de praticiens dans le milieu médical, mais en plus elle pointe du doigt une aggravation de la situation qui deviendra inévitablement menaçante pour les soins médicaux si aucune mesure n'est prise.

Un nouveau design pour doc.be

Pour vivre avec son temps, la SMCB s'est remaniée en profondeur au cours des dix-huit derniers mois : du renouvellement des équipes à la modernisation de l'infrastructure, en passant par la numérisation de notre présence médiatique. À cet égard, justement, le changement décisif opéré dans la sphère des médias, par l'abandon de l'imprimé au profit du numérique, nous a incités en 2024 à revoir également notre magazine associatif de longue date, doc.be. L'ancien design était de plus en plus rigide et n'était pas optimal pour la présence en ligne. Une refonte s'imposait.

Toutefois, nous avons conservé le format imprimé. Par des adaptations ciblées du design et de la présentation, nous voulions garantir que notre lectorat puisse continuer à profiter d'une large palette de sujets ayant trait au secteur de la santé bernois aussi bien sous forme imprimée que numérique. Nous avons beaucoup apprécié les nombreux retours positifs et sommes contents de l'amélioration de l'interaction du lectorat avec les contenus.

Journée de réflexion 2024

Les modèles de soins structurés sont décrits dans une mesure croissante comme indispensables pour l'avenir. C'est pourquoi nous avons choisi les soins intégrés comme thème de l'édition 2024 de la journée de réflexion de la SMCB. Le modèle régional 4+, d'une part, et le Réseau de l'Arc, d'autre part, ont été présentés et discutés de manière spécifique.

Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg et le conseiller national Lorenz Hess ont évoqué au château de Bümpliz les principaux défis que sont le manque de personnel qualifié, l'augmentation des coûts et le besoin d'intégration dans le secteur de la santé, en les plaçant dans le contexte du modèle régional 4+.

L'après-midi, le comité de la SMCB a discuté de sa propre position sur les points présentés. Il a considéré le modèle régional 4+ comme une chance et a décidé de continuer à en observer la mise en place et le développement. La journée de réflexion a clairement montré que la collaboration entre les fournisseurs de prestations, les institutions de santé et le monde politique est décisive pour assurer l'avenir des soins de santé dans le canton de Berne.

Le modèle régional 4+ a de nouveau fait l'objet de vifs débats lors des BETAKLI '24, dans le cadre de la table ronde sur la politique professionnelle.

Projet pilote « Service d'urgence des médecins de famille »

Le service médical d'urgence ambulatoire, en particulier le service d'intervention, est un sujet qui nous occupe quotidiennement et depuis longtemps dans notre activité. Afin de soulager les régions périphériques, le projet pilote « Service d'urgence des médecins de famille » de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a été étendu à la région de l'Emmental en 2024, en collaboration avec la SMCB et des hôpitaux régionaux. Jusqu'à



**Un des grands moments de 2024 :
l'ouverture des BETAKLI '24.**

fin 2024, des travaux préparatoires ont en outre été menés avec le CM de Haute-Argovie et le CM de Pierre-Pertuis, qui lanceront également ce projet pilote dans leurs secteurs respectifs à partir de début 2025. Par ailleurs, la participation au projet pilote est ouverte à d'autres cercles médicaux.

TARDOC et forfaits ambulatoires

Après des années de discussions et d'innombrables adaptations, il est enfin devenu clair en 2024 que le TARDOC, prêt depuis 2019, et les forfaits ambulatoires seraient introduits simultanément au 1^{er} janvier 2026. Le remplacement du TARMED, en vigueur depuis 2004 et aujourd'hui totalement obsolète, était attendu depuis longtemps. Nous adressons nos plus vifs remerciements à la FMH, qui a œuvré des années durant à trouver une solution utile à l'ensemble du corps médical, tant dans le TARDOC que dans les forfaits ambulatoires. La structure tarifaire qui sera introduite à partir de 2026 n'est pas parfaite et une révision continue est à la fois nécessaire et prévue. Mais grâce à cet accord, le corps médical reste habilité à s'impliquer dans le développement et à l'influencer de façon ciblée.

Nous entendons faire en sorte que le passage de TARMED à TARDOC se déroule le plus en douceur possible et sommes en train d'étudier comment soutenir et accompagner nos membres dans ce processus.

InselLink

L'introduction d'Epic, le nouveau système d'information et de gestion clinique (SIGC) de l'Hôpital de l'Île, a été précédée de travaux préparatoires intensifs. Nous avons été impliqués très tôt dans le processus, afin que les exigences et les besoins du corps médical bernois puissent être représentés.

Le nouveau portail « InselLink », destiné aux médecins référents, est un élément central d'Epic. InselLink a notamment été présenté dans le doc.be 1/2024 et un stand lui a été consacré lors des BETAKLI '24. Si le portail connaissait encore quelques problèmes au début, il a su convaincre un nombre croissant d'utilisateurs en cours d'année et est continuellement développé. Nous continuerons à nous impliquer et observons attentivement la diffusion progressive d'Epic dans les hôpitaux suisses.



Haben Sie noch Luft nach oben?

Ihre OptimiererIn für die Praxisorganisation

Die Ärztekasse unterstützt und berät Sie bei der Organisation der Arbeitsabläufe und der Qualitätssicherung. Von der Terminplanung, über die Dokumentation bis hin zur Leistungserfassung und Abrechnung.



Weitere Infos und Angebote auf aerztekasse.ch



Ä K **ÄRZTEKASSE**
C M **CAISSE DES MÉDECINS**
CASSA DEI MEDICI

Suivez la SMCB sur LinkedIn et partagez votre avis.



vers le profil LinkedIn:



Aus Werten wird Wissen.



schnell. exakt. praxisnah.

Violence domestique

Problème de société majeur, la violence domestique s'invite de plus en plus souvent dans les débats. Depuis des années déjà, nous nous engageons activement dans la sensibilisation, la détection, le traitement et la prévention de la violence domestique. Le 8 mai 2024, Rainer Felber a tenu un exposé sur la gestion de la violence domestique dans les cabinets de médecine de famille lors du colloque « Fachtagung – Häusliche Gewalt » à l'Hôpital de l'Île, dont nous avons rendu compte dans doc.be 4/2024. À la suite de nombreux contacts avec des services spécialisés et des spécialistes, la Direction de la sécurité du canton de Berne (DSE) nous a priés de donner notre avis sur une brochure en cours de réalisation sur le thème de la violence domestique chez les personnes âgées. Nicolas Felber, le responsable communication et médias de la SMCB, a participé activement à l'élaboration de la brochure sur ce sujet important.

Formation continue et postgrade

Dans leur activité quotidienne, les médecins doivent constamment se tenir informés de l'état actuel des connaissances. La SMCB s'efforce donc d'offrir aux médecins bernois déjà établis et aux futurs médecins des possibilités de formation continue et postgrade, pour leur permettre d'aiguiser leur savoir et d'entretenir leur réseau.

BETAKLI '24

Ce fut un réel plaisir que de pouvoir donner à nouveau le coup d'envoi des journées bernoises de la clinique le 23 octobre 2024, après un hiatus de sept ans. Puis, pendant trois jours et demi, de suivre des exposés dans diverses spécialités, des cours pratiques, des ateliers pour approfondir notre savoir-faire et des visites cliniques marquantes au chevet des patients. Les BETAKLI '24 ont été une occasion précieuse d'entretenir les contacts, d'échanger avec les collègues de l'Hôpital de l'Île et de nous perfectionner ensemble.

Nous avons consacré deux courts métrages officiels et un numéro spécial de doc.be (6/2024) aux BETAKLI '24, qui ont été publiés en décembre 2024.

Programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne

Le programme d'assistantat au cabinet médical lancé en 2007 a fait ses preuves dans le canton de Berne. Grâce à ce programme, jusqu'à 45 médecins-assistants acquièrent chaque année une expérience pratique en médecine de famille. Plus de 80 % des participants choisissent ensuite la voie du cabinet

de médecine de famille. En raison de l'efficacité prouvée du programme et dans le but de renforcer à long terme la médecine de base dans le canton de Berne, le Grand Conseil a prolongé le programme pour la période 2023–2026.

Depuis le début, la SMCB s'implique activement dans la conception, le développement et le suivi du programme. Nous nous y sommes impliqués de manière intensive en 2024 également.

Évaluation de l'aptitude à supporter la détention

Le 20 novembre 2024, nous avons organisé une nouvelle formation continue sur l'évaluation de l'aptitude à supporter la détention au poste de police de Bienne. La même formation continue en ville de Berne a dû être reportée au mois de janvier 2025 pour des raisons organisationnelles.

En collaboration avec la Police cantonale bernoise, nous proposons depuis plusieurs années cette formation continue qui a fait ses preuves et qui prépare les médecins au défi de taille que représente l'évaluation de l'aptitude à supporter la détention. Nous poursuivrons notre collaboration constructive avec la Police cantonale bernoise afin que les médecins puissent se préparer aux situations difficiles qu'ils pourraient être amenés à rencontrer dans le cadre de leur activité.

Remerciements

2024 fut une année intense, avec des votations populaires fédérales remportées de haute lutte. Aussi, nous adressons tout d'abord nos remerciements au corps médical, à vous tous et vous toutes qui vous êtes mobilisés pour porter la voix des médecins. Un grand MERCI va ensuite au secrétariat de la SMCB, dirigé par Chiara Pizzera, et au responsable communication et médias, Nicolas Felber. Ils ont, par leur grand engagement et leur talent d'organisation, contribué au succès des BETAKLI '24 et à la réussite des événements organisés en amont des votations, en sus de leurs autres tâches à la SMCB. Nous remercions notre vice-président, François Moll, et le secrétaire juridique, Thomas Eichenberger, de leur soutien indéfectible et de leur appui. L'expertise juridique de Thomas Eichenberger est extrêmement précieuse et appréciée au vu du nombre croissant de procédures de consultation et de procédures juridiques.

Enfin, nous remercions tous les membres des organes de la SMCB pour leur collaboration constructive et tous les représentants de la SMCB au sein de groupes de travail, de commissions ou d'associations régionales, cantonales ou nationales pour leur engagement. Votre collaboration et votre soutien restent importants en 2025 !



Comportements abusifs et maltraitance de personnes âgées par leurs proches – le rôle central du secteur de la santé

Texte — Laura Elmiger et Lis Füglistner, Service de lutte contre
la violence domestique (SLVD) du canton de Berne

Photo — Unsplash

Graphique — Hahn+Zimmermann GmbH

Le domicile n'est pas toujours un lieu sûr – pour les personnes âgées également. La retraite est une phase critique de la vie, au cours de laquelle les tensions au sein du couple peuvent être plus fréquentes et plus fortes. Par suite, des comportements abusifs et de la violence peuvent se produire. La vulnérabilité croissante due à l'âge ou à la maladie augmente le risque d'être victime de comportements abusifs de la part de proches, notamment lorsque ceux-ci apportent aide et soins. Les professionnels de la santé peuvent, dans ce contexte, jouer un rôle important en fournissant des informations et en amorçant des changements.

La violence domestique – également répandue en Suisse

Dans le canton de Berne, la Police cantonale est appelée trois à quatre fois par jour pour des cas de violence domestique. Dans toute la Suisse, environ 20 000 délits sont recensés chaque année dans le contexte domestique. Les femmes âgées de 18 à 59 ans constituent le plus grand groupe de victimes. Le groupe d'âge des victimes de plus de 60 ans apparaît assez rarement dans la statistique policière de la criminalité et la statistique de l'aide aux victimes, indépendamment du sexe. Ainsi, dans le canton de Berne, au cours des dix dernières années, 7 % au maximum des victimes de violence domestique recensées par la police appartiennent au groupe des personnes âgées de 60 ans et plus. Des études démographiques montrent cependant que seule une fraction des cas de violence domestique est portée à la connaissance des autorités. Selon les estimations, seulement 10 à 22 % des personnes concernées s'adressent à la police. Les personnes âgées sont souvent particulièrement réticentes à demander de l'aide, pour diverses raisons.

«La responsabilité supplémentaire peut toutefois pousser les proches aidants à leurs limites, en particulier lorsqu'une maladie change la personne ayant besoin d'un soutien ou que celle-ci a elle-même des comportements abusifs.»

Entre 300 000 et 500 000 personnes âgées subissent des mauvais traitements

En raison de leur vulnérabilité accrue due à la fragilité ou à la maladie, il est important de considérer la violence envers les personnes âgées comme un champ de recherche à part entière. Outre la « violence classique au sein du couple », une attention particulière est portée aux situations où les mauvais traitements par des proches ne commencent qu'avec l'apparition d'un besoin d'aide et de soins. Il est difficile de réaliser des enquêtes sur la violence vécue par les personnes âgées et il n'existe pas d'étude nationale représentative sur sa prévalence en Suisse. Le centre de compétence national Vieillesse sans violence estime qu'environ 300 000 à 500 000 personnes âgées de plus de 60 ans sont victimes de violence chaque année en Suisse. Avec le vieillissement de la population, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de personnes concernées.

La violence dans le couple ne cesse pas avec l'âge

La violence domestique entre partenaires ou conjoints âgés s'inscrit souvent dans une relation fondée de longue date sur la violence. La retraite constitue une phase critique pour de nombreux couples, car elle entraîne un changement des conditions de vie : les couples passent plus de temps à la maison, ce qui peut conduire à un contrôle accru. Les contacts avec les collègues de travail diminuent, tandis que les pertes financières peuvent entraîner une perte de statut. Des dynamiques de violence latentes peuvent se concrétiser ou des dynamiques de violence existantes peuvent être renforcées. La relation et le comportement de l'auteur des violences sont marqués par un désir de domination et de contrôle. Pour la victime des violences, il est généralement très difficile de sortir de cette relation. Cela n'est souvent possible qu'avec un soutien externe.

Abus et maltraitance dans les soins aux personnes âgées

L'aide et les soins aux personnes âgées sont souvent assurés par des proches, tels que le partenaire, les enfants et leurs conjoints, ou encore les frères et sœurs. Ce travail de soins, généralement non rémunéré, est une précieuse contribution de la société et, dans bien des cas, il n'y a pas de maltraitance.

La responsabilité supplémentaire peut toutefois pousser les proches aidants à leurs limites, en particulier lorsqu'une maladie change la personne ayant besoin d'un soutien ou que celle-ci a elle-même des comportements abusifs. Les changements de rôle, l'épuisement, la frustration et le surmenage peuvent conduire à des abus et à des mauvais traitements.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la maltraitance des personnes âgées consiste en un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. La maltraitance peut être physique, psychique / émotionnelle, sexuelle, financière ou une négligence intentionnelle ou non.

Le risque de maltraitance augmente en présence de certains facteurs :

Situation de vie de la personne ayant besoin d'un soutien

- Besoin de soins, notamment en cas de démence
- Troubles du comportement (p. ex. agitation)
- Cohabitation avec la personne aidante
- Isolement social
- Dégradation de la capacité à communiquer, mobilité réduite
- Refus de l'aide extérieure
- Perte de statut/inversion des rôles
- Violence dans l'histoire familiale, conflits non résolus

Situation de vie des personnes aidantes

- Manque de limites et de soutien
- Cumul des rôles
- Diminution de la résistance au stress (problèmes psychologiques, stress physique)
- Abus de substances psychoactives
- Violence dans sa propre histoire de vie
- Difficultés financières

La reconnaissance, les bons moments passés avec la personne aidée ainsi que la possibilité de fixer des limites et de compter sur un réseau de soutien sont des facteurs de protection pour la personne aidante. La qualité de la relation avant l'apparition du besoin d'aide et de soins joue également un rôle primordial.

«Au début des cas de maltraitance, il y a généralement un acte d'assistance.» Albert Wettstein

Aborder les situations de maltraitance dans le contexte de l'aide et des soins à domicile

Les personnes ayant besoin d'un soutien sont souvent en contact avec leur médecin de famille. Celui-ci perçoit rapidement les changements dans l'état de santé et dans la situation de vie de ses patients. Les cabinets de médecine de famille jouent donc un rôle particulièrement important dans la détection précoce de situations critiques. Une information active et adaptée permet de contribuer considérablement à la prévention.

Si son état de santé le permet, il est possible de s'adresser directement à la personne maltraitée. Les messages importants suivants peuvent lui être communiqués :

- Cela vaut le coup de chercher une solution.
- Il n'est jamais trop tard pour chercher de l'aide.
- Vous avez le droit de vous défendre.
- Parlez de votre situation, par exemple à d'autres membres de la famille ou à un centre de conseil.
- Des spécialistes sont à votre disposition gratuitement et en toute confidentialité.
- Vous décidez vous-même des démarches que vous souhaitez entreprendre (à condition que la personne soit capable de discernement et qu'aucun avis de mise en danger n'ait été déposé).

Les proches qui assument des tâches d'aide ou de soins sont également en contact avec des professionnels de la santé. Il est utile de parler avec les proches de leur stress et des raisons



Dépliant «Aide et soins aux proches»

Le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne et la Société des Médecins du Canton de Berne ont élaboré, en collaboration avec des organisations partenaires, le dépliant «Aide et soins aux proches», qui s'adresse aux personnes qui ont besoin d'une prise en charge ou de soins à domicile ainsi qu'à leurs proches. Le dépliant peut être placé en vue au cabinet ou remis directement aux personnes concernées. Il est délibérément formulé de manière prudente afin de s'adresser au plus grand nombre possible de personnes aidantes ou aidées. Il peut déjà être utilisé dans des situations où il n'y a pas encore de maltraitance concrète, mais où il y a un risque d'abus ou que ceux-ci se soient déjà produits. Le dépliant incite à réfléchir à la situation et à mettre en place des mesures de soutien. Il explique que les personnes concernées peuvent fixer des limites et renvoie aux offres d'aide. Le dépliant peut être obtenu gratuitement auprès du service de lutte contre la violence domestique sous www.be.ch/big.

qui les poussent à assumer cette responsabilité. Il importe de montrer de la compréhension pour leur situation difficile et, en même temps, de leur faire comprendre que le surmenage peut conduire à des abus. À cet égard, les premiers signes de surmenage et des abus jugés mineurs doivent déjà être pris très au sérieux, car ils augmentent souvent en intensité avec le temps et ne sont pas tolérables. L'objectif de l'entretien avec les proches aidants est de leur témoigner de la compréhension tout en leur expliquant très clairement qu'il leur faut impérativement demander un soutien afin de prévenir la maltraitance.

« C'est peu après un incident que les victimes et les auteurs de violences sont les plus enclins à changer la situation et à demander de l'aide. »

Rôle central du secteur de la santé

C'est peu après un incident que les victimes et les auteurs de violences sont les plus enclins à changer la situation et à demander de l'aide. Si les victimes cherchent une aide médicale par suite de blessures, il est essentiel que les professionnels de la santé identifient la situation, l'abordent et fournissent des informations sur les possibilités d'aide. En présence de troubles psychosomatiques, de dépressions ou de problèmes de dépendance, ils devraient aussi exprimer leurs soupçons de maltraitance. En raison de l'isolement qui accompagne la violence, le système de santé est souvent la seule instance capable de débloquer la situation. Les collaborateurs du secteur de la santé contribuent ainsi grandement à ce que les personnes puissent vieillir dans la dignité et, si possible, de manière autonome en Suisse.

Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne

Le Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) est rattaché au Secrétariat général de la Direction de la sécurité du canton de Berne. Son objectif principal est la prévention et la lutte contre la violence domestique. Sa mission comprend des mesures de sensibilisation et d'information destinées au public et aux professionnels. En outre, le SLVD s'engage dans la mise en réseau et la collaboration (inter)cantonale. Il assure les offres cantonales de conseil contre la violence : programme d'apprentissage contre la violence domestique et conseil individuel contre la violence.

Votations

Décisions prises par l'assemblée printanière des délégués du 13 mars 2025

Les délégués de la Société des Médecins du Canton de Berne (SMCB) ont principalement voté sur des affaires statutaires. Peter Elber, qui a présenté pour la dernière fois les comptes et le budget après plus de trente ans de bons et loyaux services, s'est vu remettre un cadeau et a pris congé sous les acclamations des participants. Le comité cantonal a désormais confié la comptabilité à la société Fiduria AG (Patrick Glauser et Markus Kugler). En outre, l'assemblée des délégués a choisi la société DieWirtschaftsprüfer.ch AG (Hans Peter Friedli) comme nouvel organe de révision.

Après l'ordre du jour statutaire, l'assemblée des délégués a traité une proposition de discussion de Manfred Schneider (Berthoud) concernant la position de la SMCB sur la question de savoir comment le droit des médecins à pratiquer la pro-pharmacie doit être réglé à l'avenir dans le canton de Berne. Dans ce contexte, la motion 260-2024 « Dans l'intérêt d'une bonne couverture en soins de base : clarifier la collaboration entre les médecins et les pharmacies en cohérence avec la Stratégie de la santé (soins intégrés) », adoptée le 12 mars 2025 par le Grand Conseil, a fait l'objet de vifs débats.

Détail des décisions prises :

1. Approbation des comptes annuels 2024 (prise de connaissance du rapport de l'organe de contrôle)

À l'unanimité.

2. Décharge au comité cantonal pour l'exercice 2024

À l'unanimité.

3. Fixation des cotisations des membres pour 2025 (inchangées par rapport à 2024)

À la majorité avec 1 abstention.

4. Octroi au comité cantonal de la compétence de demander 100 francs pour les membres exerçant en cabinet et 50 francs pour les membres employés dans le but d'alimenter au besoin le fonds dédié aux relations publiques

À l'unanimité.

5. Budget 2025

À l'unanimité.

6. Élection de l'organe de révision (nouveau)
DieWirtschaftsprüfer.ch AG,
Frutigenstrasse 41, 3600 Thoune

À l'unanimité.

**Texte — Dr iur. Thomas Eichenberger,
secrétaire de la Société des Médecins du
Canton de Berne**

Informations supplémentaires

Le site web de la SMCB

Pour plus d'informations, visitez le site web de la SMCB. Vous y trouverez des informations pour les fournisseurs de prestations et les patients/patientes, des indications détaillées sur les projets actuels ainsi que diverses possibilités de contact.



Calendrier 2025

30 avril

PME bernoises, assemblée printanière
ordinaire des délégués

16 octobre

Assemblée des délégués de la SMCB
après-midi

5 juin

Chambre médicale de la FMH

16 octobre

PME bernoises, assemblée automnale
ordinaire des délégués

12 juin

Assemblée des délégués de la SMCB
après-midi – date alternative

6 novembre

Chambre médicale de la FMH

26 juin

Conférence des présidents ou
Conférence élargie des présidents
(présidents des associations du canton et des
sociétés de discipline) *après-midi*

13 novembre

Assemblées des associations du canton,
dans tout le canton

26 juin

Assemblées des associations du canton,
dans tout le canton

18 septembre

Conférence des présidents ou
Conférence élargie des présidents
(présidents des associations du canton et des
sociétés de discipline)
après-midi – date alternative
